Produits Pour Soins de Santé Schering-Plough Canada,
une division de Schering-Plough Canada Inc.
3535, route Transcanadienne
Pointe-Claire (Québec)
Canada H9R 1B4

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

Schering-Plough invite chaque utilisateur ou destinataire de cette FSMD à lire la fiche de données complète afin d'être conscient des risques associés à cette matière.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET INFORMATIONS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

NOM DE LA FSMD :	**Muskol Liquid Pump Spray, 30% DEET**
SYNONYME(S) :	Muskol Insect Repellent Pump Spray Muskol Insect Repellent Classic
NUMÉRO FDS :	SP001587
NUMÉRO(S) EN CAS D'URGENCE :	(908) 423-6000 (24/7/36) English Only Urgences relatives au transport - CANUTEC : (613) 996-6666 (Canada)
INFORMATIONS :	Schering-Plough HealthCare Products Canada Customer Service (anglais) : 1-800-361-6550 Service à la clientèle (français) : 1-800-361-2431
LIGNE D'ASSISTANCE SCHERING-PLOUGH FSMD :	(800) 770-8878 (États-Unis et Canada) (908) 473-3371 (international) Du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 17 h 00 (heure de l`est des États-Unis)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU RELATIF AUX URGENCES

Liquide
Transparent, Incolore à jaune pâle
Odeur caractéristique
Inflammable.
Peut être fortement irritant pour les yeux.
Peut être nocif par inhalation.
Absorbé par la peau.
Nocif si avalé ou absorbé par la peau en grandes quantités.
Peut provoquer des effets sur :
la système nerveux
le système cardiovasculaire
le foie
les reins
Peut être nocif pour les poissons et organismes aquatiques.

Consommateurs : consultez l'encart de l'emballage ou l'étiquette du produit pour obtenir des informations destinées aux consommateurs à propos de ce produit lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi du fabricant.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Le résumé suivant s'inspire des informations disponibles au sujet des ingrédients individuels composant de ce mélange ou des propriétés prévues de ce mélange.

DEET est un insectifuge commun appliqué directement sur la peau. Le DEET peut causer des picotements et une irritation des yeux et des muqueuses de légère à modérée. Le DEET peut causer une dermatite de contact ou l'exacerbation d'une maladie de la peau préexistante chez les individus sensibles. Le DEET est efficacement absorbé par la peau ou les intestins. Si de grandes quantités de DEET sont inhalées, ingérées ou appliquées sur la peau (en particulier sur les zones de peau qui sont obstruées), il y a risque potentiel de toxicité grave. Toutefois, comparativement à l'utilisation répandue du produit, les cas de toxicité sont relativement peu nombreux. Les effets chroniques rapportés suite à une surexposition au DEET sont l'agitation, la somnolence, l'irritabilité, la faiblesse, les maux de tête, le manque de coordination, les troubles d'élocution, la confusion, l'insomnie, les tremblements, la flexion ou l'extension des extrémités, la diminution de la pression sanguine, la diminution du rythme cardiaque, les réactions de la peau (éruptions, éruptions vésiculaires et nécrose), la psychose, les convulsions, l'invalidité prolongée, le coma ou la réaction anaphylactique. La mort a été rapportée lorsque de grandes quantités de DEET ont été ingérées.

L'éthanol (alcool éthylique) est un irritant pour les yeux, le nez et les muqueuses. Il peut causer une irritation ou une sensibilisation de la peau après une exposition prolongée. Les effets aigus de l'éthanol peuvent comprendre les maux de tête, étourdissements, nausées, sensation de chaleur et de froid, engourdissement, fatigue, difficultés respiratoires, toux, dilacération, diminution du temps de réaction, modification de l'humeur et de la personnalité, troubles de l'élocution, coma et dépression respiratoire. Les conséquences chroniques peuvent comprendre les troubles de la concentration, l'insomnie, les dommages aux reins et au foie et les réactions cardiaques. L'ingestion chronique d'éthanol peut causer le cancer de la cavité buccale, de la gorge, de l'œsophage et du foie. L'ingestion orale d'alcool durant la grossesse peut causer le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) incluant les anomalies des articulations, des membres et du cœur, de même que la dégradation du comportement et de l'apprentissage. Il n'y a aucun rapport de SAF résultant de la manutention professionnelle de l'éthanol.

CANCÉROGÈNES RÉPERTORIÉS

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	OSHA	IARC	NTP	ACGIH
Ethyl Alcohol	64-17-5		1	K	A3

Éthanol : le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classifié les boissons alcoolisées dans le groupe 1 (indiquant dans leur évaluation que l'agent est cancérogène pour les humains). Toutefois, la manutention professionnelle ou l'utilisation spécifiée du fabricant de ce produit ne devrait pas avoir pour résultat des expositions pertinentes.

SECTION 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

USAGE DU PRODUIT : Produit grand public

FORMULE CHIMIQUE : Mélange.

La formulation de ce produit constitue des informations commerciales de nature exclusive. Seuls les ingrédients dangereux dont les concentrations sont de 1 % ou supérieures et/ou les ingrédients cancérogènes dont les concentrations sont de 0,1 % ou supérieures sont répertoriées dans le tableau de composition chimique. Les ingrédients actifs de toute concentration sont répertoriés.

COMPOSITION CHIMIQUE

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	POURCENTAGE
Diethyltoluamide (DEET)	134-62-3	30
Ethyl Alcohol	64-17-5	50-60

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Cette FSMD est rédigée pour fournir des informations sur la santé et sur la sécurité aux individus qui manipuleront la formulation finale du produit au cours de la recherche, de la fabrication et de la distribution. Pour obtenir des informations sur la santé et la sécurité pour les ingrédients individuels utilisés pendant la fabrication, consultez la FSMD appropriée de chaque ingrédient. Consultez l'encart de l'emballage ou l'étiquette du produit pour obtenir des conseils de manutention destinés au consommateur.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacez à l'air frais. En cas de problèmes respiratoires, obtenez des soins médicaux immédiatement. Faites la respiration artificielle si la respiration a cessé. Si l'irritation ou des symptômes se produisent ou persistent, consultez un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact avec la peau, alors que vous portez des gants protecteurs, retirez avec soin tout vêtement contaminé, y compris les chaussures, et lavez bien la peau avec du savon et de l'eau. Si l'irritation ou des symptômes se produisent ou persistent, consultez un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de contact avec les yeux, rincez IMMÉDIATEMENT les yeux avec beaucoup d'eau. Si vous portez des lentilles de contact, ne les enlevez qu'après le rinçage initial et continuez de rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Obtenez IMMÉDIATEMENT des soins médicaux.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

INGESTION : Rincez la bouche et buvez un verre d'eau. Ne faites pas vomir à moins d'en avoir reçu instruction par un professionnel médical qualifié ou un centre anti-poison. Si des symptômes persistent, consultez un médecin.

SECTION 5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

DONNÉES SUR L'INFLAMMABILITÉ :

Point d'éclair :	Ethanol (50%): 24 deg C (79deg F) Méthode : Coupelle fermée Ethanol (100%) : 13 deg C (55 deg F) Méthode : Coupelle fermée
Classification :	Inflammable (Critère de l'OSHA É.-U.) Inflammable (Critère du SIMDUT du Canada)
Température d'auto-inflammation	Ethanol (100%): 363 deg C (685 deg F)

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :
Portez des vêtements protecteurs complets et un appareil respiratoire autonome (ARA).

MÉTHODES D'EXTINCTION APPROPRIÉES :
Dioxyde de carbone (CO2), poudre extinctrice ou vaporisateur d'eau.

Consultez la section 9 pour connaître les propriétés physiques et chimiques.

SECTION 6. MESURES POUR LES REJETS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES :
Portez l'équipement de protection personnelle tel que spécifié à la section 8. Tenez le personnel à l'écart de la zone de nettoyage.

INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/NETTOYAGE :
Tous les déversements devraient être traités conformément aux exigences du site et en fonction des précautions citées dans la FSMD. Pour les liquides, utilisez les matières absorbantes appropriées. Pour les laboratoires et les opérations à petite échelle, les déversements accidentels à l'intérieur d'une enceinte devraient être nettoyés à l'aide d'un aspirateur à filtre HEPA ou à l'aide de méthodes de nettoyage humide, suivant le cas. Pour les importants déversements secs ou liquides, ou les déversements en dehors d'une enceinte, le personnel d'intervention en cas d'urgence approprié devrait être avisé. Pour les opérations de fabrication et les opérations à grande échelle, le nettoyage à l'aspirateur HEPA avant de laver ou de nettoyer est essentiel.

Consultez les sections 9 et 10 pour obtenir des informations supplémentaires de nature physique, chimique et sur les dangers.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION :
Évitez le contact avec les yeux. Garder les contenants adéquatement scellés pendant le transfert, le transport de la matière et lorsque celle-ci n'est pas utilisée. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de cette substance ou de ce mélange.

La manutention appropriée de cette matière dépend de plusieurs facteurs, y compris la forme, la durée et la fréquence du processus ou de la tâche, ainsi que l'efficacité des contrôles d'ingénierie. Des évaluations de risques spécifiques au site doivent être réalisées afin de déterminer la faisabilité et le caractère approprié de toutes les mesures de contrôle d'exposition. Consultez la section 8 (contrôles d'exposition) pour obtenir des conseils supplémentaires.

ENTREPOSAGE :
Rangez dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenez à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de la lumière directe du soleil.

Consultez la section 8 à propos des contrôles d'exposition et des informations de manutention sécuritaire supplémentaires.

SECTION 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES D'EXPOSITION
Les risques pour la santé relatifs à la manutention de cette matière dépendent de plusieurs facteurs, y compris la forme physique, la durée et la fréquence du processus ou de la tâche, et l'efficacité des contrôles d'ingénierie. Les évaluations de risques spécifiques au site devraient être réalisées afin de déterminer la faisabilité et le caractère approprié de toutes les mesures de contrôle d'exposition. Les contrôles d'exposition pour le fonctionnement normal ou les procédures de routine suivent une stratégie échelonnée. Les contrôles d'ingénierie constituent le moyen privilégié de contrôle d'exposition à long terme ou permanent. Si les contrôles d'ingénierie ne sont pas possibles, l'utilisation appropriée d'équipement de protection individuelle (EPI) peut être considérée comme des mesures de contrôle alternatives. Toutefois, l'EPI ne devrait pas être utilisé comme méthode de contrôle d'exposition permanent ou à long terme. Les contrôles d'exposition pour les opérations non routinières doivent être évalués et traités comme faisant partie de l'évaluation des risques spécifiques au site.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE RECOMMANDÉ (PPE) :

Protection respiratoire :

Rien n'est requis pour l'utilisation de ce produit par les consommateurs.

Les appareils de protection respiratoire (APR) peuvent être nécessaires pour certaines tâches de laboratoire et de fabrication à grande échelle si les concentrations aériennes dans la zone de respiration dépassent la (les) limite(s) d'exposition pertinente(s). L'évaluation des risques en milieu de travail devrait être réalisée avant de spécifier et de mettre en œuvre l'utilisation d'APR. Les points et les voies d'exposition, la durée et la fréquence de la tâche, le contact potentiel des employés avec la substance et la capacité de la substance à devenir aérienne au cours de certaines tâches précises devraient être évalués. Les stratégies initiales et continues de mesure d'exposition quantitative devraient être obtenues, tel que requis, par l'évaluation du risque en milieu de travail. Tous les APR doivent être conformes aux spécifications locales et régionales d'efficacité et de rendement. Consultez votre professionnel de site ou de santé et sécurité professionnelle pour obtenir des conseils supplémentaires.

Protection cutanée :

Rien n'est requis pour l'utilisation de ce produit par les consommateurs.

Les gants qui procurent une barrière supplémentaire sur la peau sont recommandés s'il y a potentiel de contact avec cette matière. Consultez votre personnel de sécurité du site pour obtenir des conseils.

Protection pour les yeux :

Rien n'est requis pour l'utilisation de ce produit par les consommateurs.

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. L'utilisation de lunettes ou de masques complets est requise s'il y a possibilité de contact avec cette matière. Consultez votre personnel de sécurité du site pour obtenir des conseils.

Protection corporelle :

Rien n'est requis pour l'utilisation de ce produit par les consommateurs.

Dans le cas d'opérations à petite échelle ou de laboratoires, des sarraus de laboratoire ou des vêtements protecteurs équivalents sont requis. Des vêtements en Tyvek ou tout autre vêtement imperméable à la poussière jetable devrait être considéré en fonction de la procédure ou du niveau d'exposition. L'utilisation d'EPI, par exemple de couvre-chaussures, de gants à manchette, de capuchons ou de couvre-tête peut s'avérer nécessaire. Consultez votre personnel de sécurité du site pour obtenir des conseils.

Dans le cas d'opérations à grande échelle ou de fabrication, le port de vêtements imperméables à la poussière en Tyvek ou autres est recommandé en fonction du niveau d'exposition. L'utilisation d'EPI, par exemple de couvre-chaussures, de gants à manchette, de capuchons ou de couvre-tête peut s'avérer nécessaire. Consultez votre personnel de sécurité du site pour obtenir des conseils.

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	ACGIH TLV (TWA)	OSHA PEL (TWA)
Ethyl Alcohol	64-17-5		1000 ppm 1900 mg/m^3

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	ACGIH TLV (STEL / SKIN)	ACGIH TLV (CEIL)	OSHA PEL (STEL / SKIN)	OSHA PEL (CEIL)
Ethyl Alcohol	64-17-5	1000 ppm			

SECTION 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

FORME : Liquide
COULEUR : Transparent, Incolore à jaune pâle

SECTION 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

ODEUR : Odeur caractéristique
PRESSION DE VAPEUR : 45.1 psi @ 21.1 deg C
DENSITÉ RELATIVE : 0.9977 at 25 deg C
SOLUBILITÉ :

Eau : Indéterminé(e)

Consultez la section 5 pour obtenir des informations sur l'inflammabilité/l'explosivité.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ/RÉACTIVITÉ :
Stable dans des conditions normales.

MATIÈRES INCOMPATIBLE/CONDITIONS À ÉVITER :
Tenez à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de la lumière directe du soleil. Oxydants. Chlorure d'acétyle.

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE (PRODUITS/RÉACTIONS)
Aucune décomposition dangereuse prévue si utilisé selon les spécifications du fabricant.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Il n'existe aucune donnée spécifique disponible pour cette formulation. Les données illustrées ci-dessous concernent les ingrédients individuels suivants de la formulation, ou sont tirées d'études menées à l'aide de formules semblables contenant les même ingrédients actifs et/ou dangereux que ceux que l'on retrouve dans ce produit.

DONNÉES DE TOXICITÉ AIGUË

INHALATION :
Deet : CL 50 : 5,95 mg/L

Éthanol : Inhalation CL 50 (10 h) : 20 000 ppm
l'éthanol a causé des réactions sur le système nerveux central des rats, comme la somnolence, le manque de coordination, la narcose et l'excitation. Ces réactions variaient selon les doses administrées.

PEAU :
Les formulations de produits similaires se sont avérées légèrement irritantes chez les animaux.

Le DEET a causé une irritation occasionnelle des tissus cutanés de minimale à modérée chez les animaux, qui s'est résorbée en 7 jours.

L'éthanol s'est avéré un irritant de léger à modéré chez les lapins.

YEUX :
Les formulations de produit similaire ont démontré être des irritants moyens à graves pour les yeux chez les animaux.

L'éthanol (95 %) a irrité les yeux des lapins.

ORAL :
Les signes cliniques de toxicité notés chez les animaux traités au DEET à 50 à 500 mg/kg comprenaient la piloérection, une vocalisation accrue et une baisse de l'activité. À doses létales, les animaux montraient des signes de larmoiement, dépression, prostration, tremblements, convulsions asphyxiques ou défaillance respiratoire en général précédées de défaillance cardiaque.

Éthanol : Oral DL 50 : 6,2 à 17,8 g/kg (rat); 5,5 g/kg (chien)

SENSIBILISATION DERMIQUE ET RESPIRATOIRE :
L'éthanol s'est avéré un sensibilisateur faible lors de tests percutanés sur les humains. L'éthanol était négatif lors de l'étude de sensibilisation de l'oreille chez la souris.

DONNÉES DE TOXICITÉ EN CAS DE DOSE RÉPÉTÉE

TOXICITÉ SUBCHRONIQUE/CHRONIQUE :
Des études orales sous-chroniques (56 à 90 jours) à chroniques (2 ans) avec le DEET furent menées sur les animaux. Les effets notés lors de dosages variant de 8,4 à 10 000 mg/kg/jour comprenaient des diminutions de la consommation d'aliments et du poids, la salivation, les tremblements, des augmentations du poids du foie et des reins et du cholestérol, suivis par la mort (groupes à doses élevées seulement). Des présences microscopiques furent observées dans les reins, les testicules, l'épididyme et l'utérus. Les NOAEL allaient de 61 à 100 mg/kg/jour pour toutes les espèces.

Une exposition par inhalation et prise orale répétées à des concentrations élevées d'éthanol ont causé des dommages aux reins et au foie chez les animaux.

TOXICITÉ DE CROISSANCE /REPRODUCTION :
Le DEET n'a causé aucun effet sur la reproduction ou le développement chez les animaux qui ont reçu des doses orales aussi élevées que 1 000 mg/kg/jour. La toxicité maternelle fut observée à des doses plus élevées et fut conséquente avec ce qui avait été observé lors d'études aiguës, subaiguës et chroniques. Le NOEL reproducteur et développemental était de 250 mg/kg/jour.

Éthanol : l'exposition à de fortes doses durant la gestation est rapportée comme causant des effets sur la reproduction, incluant la fœtotoxicité et le retard de croissance chez les souris, les rats et les lapins. Toutefois, aucun effet tératogénique ne fut rapporté.

MUTAGÉNICITÉ/GÉNOTOXICITÉ :
Le DEET était négatif dans une étude de mutagénicité bactérienne (Ames), une étude d'aberration chromosomique, un test de létalité dominante et une épreuve de synthèse de l'ADN non planifiée. Le DEET était négatif dans une épreuve sur le lymphome de la souris sans activation métabolique mais positif avec une activation métabolique.

L'éthanol fut trouvé positif dans une étude de mutagénicité bactérienne (Ames) et négatif dans une étude de mutagénicité mammalienne (lymphome de la souris).

CANCÉROGÉNICITÉ :
Le DEET ne s'est pas avéré carcinogénique chez les rats ou les souris auxquels furent administrées des doses aussi élevées que 1 000 mg/kg/jour pendant 78 semaines ou 2 ans, respectivement.

L'éthanol n'a pas provoqué d'augmentation importante des tumeurs chez les rats auxquels furent administrées des doses de 20 à 50 % par gavage oral ou dans l'eau potable pendant un ou deux ans. On observa une augmentation des papillomes du secteur gastrique antérieur, des lymphomes malins et des adénomes pulmonaires chez des souris auxquelles avait été administré 43 % d'éthanol dans l'eau potable pendant trois ans. L'éthanol a provoqué une augmentation des tumeurs chez les rats avec une dose intrapéritonéale unique de diéthylnitrosamine suivie d'un traitement d'éthanol dans l'eau potable pendant 12 à 18 mois.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les informations présentées ci-dessous concernent le produit formulé, à moins d'indication contraire.

DONNÉES SUR L'ÉCOTOXICITÉ

ÉCOTOXICITÉ DES INGRÉDIENTS

Deet : 96 h CL 50 (truite arc-en-ciel) : 75 mg/L
Deet : 48 h CE 50 (daphnie) : 75 mg/L
Deet : Aviaire oral DL 50 (caille) : 1 375 mg/kg

Éthanol : 96 h (statique) CL 50 (truite arc-en-ciel) : 13 g/L
Éthanol : 96 h (en transit) CL 50 (mené tête de mouton) : 12,9-15,3 g/L

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES DES AUTRES INGRÉDIENTS :

DEET : Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow) : 2,02
Le DEET sera stable à l'hydrolyse à des niveaux de pH de 5 à 9.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PARTICULES SOLIDES :
La mise au rebut doit se faire en conformité avec les règlements fédéraux d'État/provinciaux et/ou locaux. L'incinération est le moyen d'élimination privilégié, lorsqu'approprié. Les opérations qui impliquent le broyage ou le déchiquetage des déchets ou des produits retournés doivent être confinées pour satisfaire aux limites d'exposition recommandées.

CONDITIONNEMENT ET CONTENANTS :
La mise au rebut doit se faire en conformité avec les règlements fédéraux d'État/provinciaux et/ou locaux.

SECTION 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Consultez les procédures et exigences spécifiques au site pour obtenir des conseils supplémentaires.

CLASSEMENT DOT :

Nom d'expédition adéquat :	Solutions d'éthanol
Classe de risque :	3
Numéro de UN :	UN 1170
Groupe d'emballage :	II

CLASSIFICATION DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA)/ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI) :

Nom d'expédition adéquat :	Solutions d'éthanol
Classe de risque :	3
Numéro de UN :	UN 1170
Groupe d'emballage :	II

CLASSEMENT ADR :

Nom d'expédition adéquat :	Solutions d'éthanol
Classe de risque :	3
Numéro de UN :	UN 1170
Groupe d'emballage :	II

CLASSIFICATION IMDG/OMI :

Nom d'expédition adéquat :	Solutions d'éthanol
Classe de risque :	3
Numéro de UN :	UN 1170
Groupe d'emballage :	II

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

CLASSEMENTS SIMDUT :

Ce produit a été classé en conformité avec le critère de risque des Règlements sur les produits contrôlés et la FSMD contient toutes les informations requises par les Règlements sur les produits contrôlés. Le produit final emballé n'est pas soumis au classement du SIMDUT. Le classement suivant s'applique à la formulation en vrac manipulée en milieu de travail.

Catégorie de produit contrôlé :	B2 : Liquide inflammable D1B : Toxique D2B : Toxique

LISTE TSCA

NOM CHIMIQUE	TSCA
Diethyltoluamide (DEET)	X
Ethyl Alcohol	X

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

Même si des précautions raisonnables ont été prises dans la préparation de ce document, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quand à l'exactitude ou à l'intégralité des informations contenues à cet égard, et n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait à la pertinence de ces informations relativement aux fins prévues par l'utilisateur, ni aux conséquences de cette utilisation. Chaque individu doit déterminer la pertinence des informations en fonction des fins particulières.

SERVICE PUBLIANT LA FSMD :	Global Safety and Environmental Affairs Occupational and Environmental Toxicology Schering Corporation 556 Morris Avenue Summit, NJ 07901 États-Unis
LIGNE D'ASSISTANCE SCHERING-PLOUGH FSMD :	(800) 770-8878 (États-Unis et Canada) (908) 473-3371 (international) Du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 17 h 00 (heure de l`est des États-Unis)
DATE DE CRÉATION DE LA FSMD :	24-oct.-2002
DATE DE REMPLACEMENT :	28-janv.-2008
SECTIONS MODIFIÉES (CAN SOUS-FORMAT) :	1